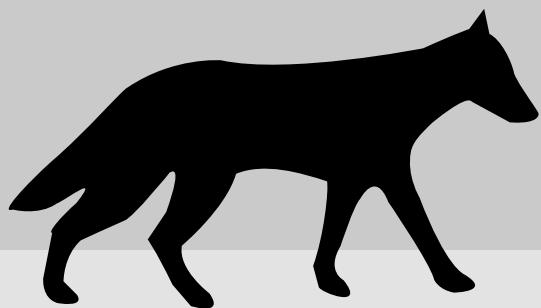




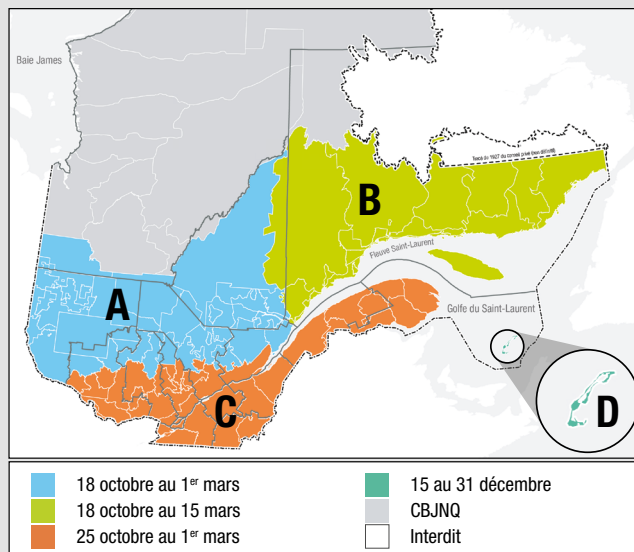
BILAN PROVINCIAL DE L'EXPLOITATION DU COYOTE

(2012-2021)

Réglementation

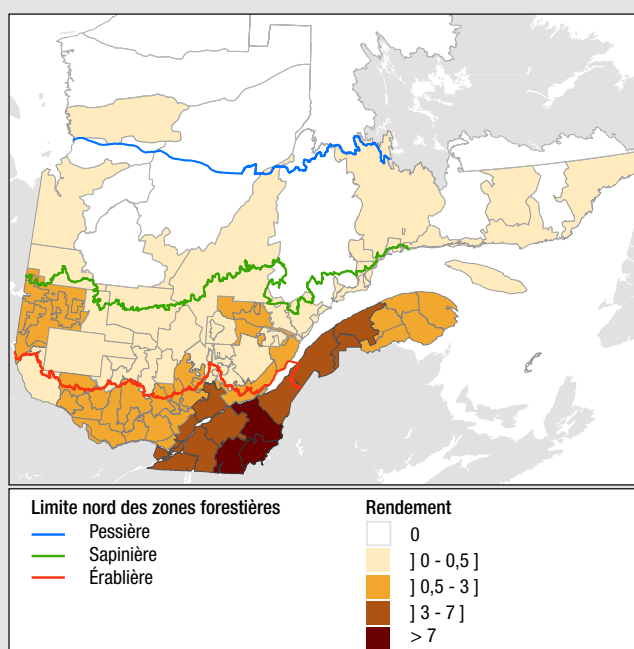
(en date de la saison 2021-2022)

Secteurs et périodes de piégeage – coyote



Rendement annuel moyen

(nombre de captures/100 km²) – coyote – 2012-2021



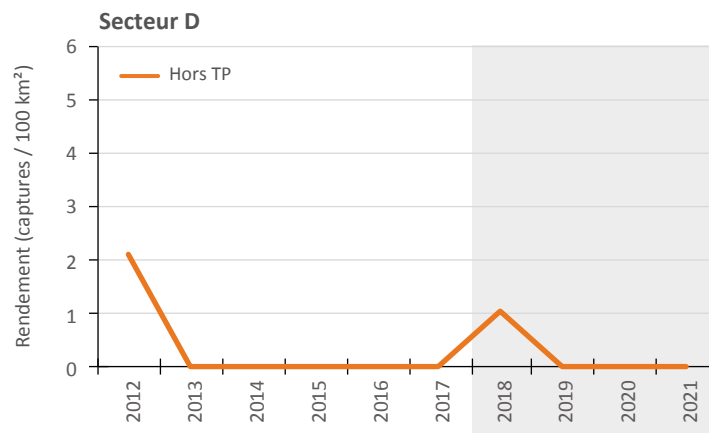
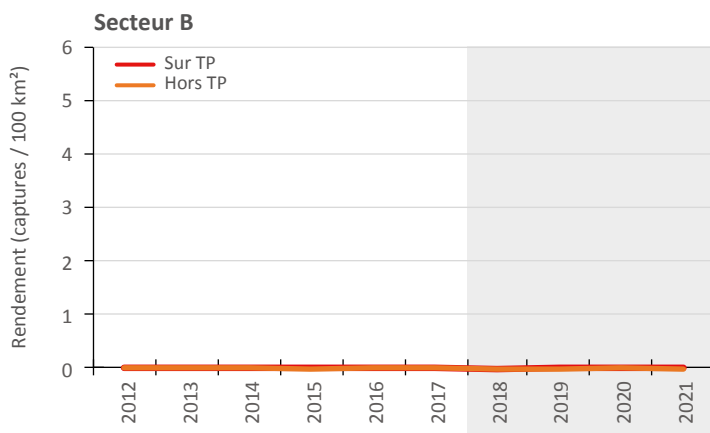
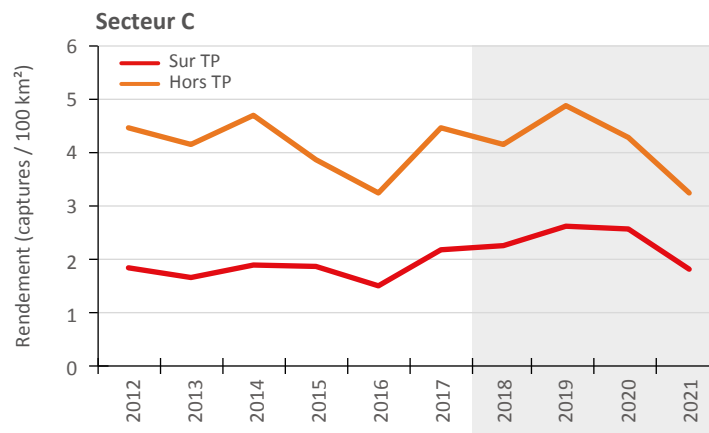
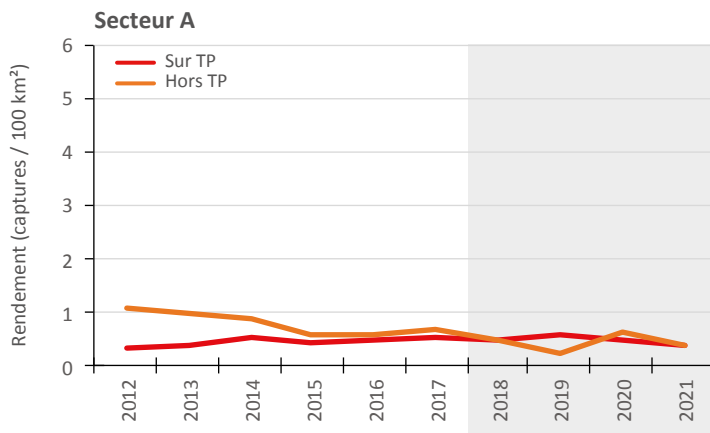
Ce bilan dresse le portrait de l'exploitation du coyote depuis la mise en œuvre du Plan de gestion des animaux à fourrure au Québec 2018-2025 (PGAAP 2018-2025). Il s'agit d'une occasion de faire un suivi de l'état des populations quatre ans après la mise en place des nouvelles modalités de gestion. Il est à noter que d'autres événements majeurs (fermeture de la plus importante maison d'enchères et COVID-19) ont bouleversé le monde du piégeage durant cette même période et ont pu influencer sur les indicateurs présentés ci-dessous.

En raison de la grande superficie du Québec et du fort gradient climatique qui le caractérise d'ouest en est et du nord au sud, l'habitat des animaux à fourrure se subdivise en trois grandes zones forestières : la zone de l'érablière au sud (forêt principalement feuillue), la zone de la pessière au nord (forêt résineuse) et la zone de la sapinière au centre (forêt de transition mixte, recouverte à la fois d'arbres feuillus et résineux). Par ailleurs, le mode de gestion du piégeage des animaux à fourrure sur les terrains de piégeage (TP) est lié à des baux de droits exclusifs, alors qu'à l'extérieur de ce réseau, les piégeurs n'ont pas de droits exclusifs de piégeage. Il convient également d'analyser les données disponibles en distinguant les deux réseaux.

Ce bilan présente les indicateurs de suivi des transactions impliquant des fourrures brutes (données provenant des formulaires MELCCFP-414), soit le rendement et la récolte, ainsi que ceux des populations d'animaux à fourrure (données provenant des carnets du piégeur), soit l'abondance, la tendance et le succès de piégeage (voir l'encadré). Il se base donc sur l'analyse de données partielles et disponibles sur le piégeage et le commerce des fourrures brutes. Par contre, pour les espèces concernées, il n'y a aucune comptabilisation du nombre d'animaux prélevés par d'autres activités destinées à des fins d'intérêt public (p. ex. contrôle d'animaux jugés importuns).

Rendement

Le rendement du coyote est fortement associé à sa répartition géographique. Il est présent en plus fortes densités dans les régions au sud du fleuve Saint-Laurent, ce qui explique les rendements plus élevés. Dans ces régions, il évolue en l'absence de son principal compétiteur, le loup gris. Au contraire, au nord du fleuve Saint-Laurent, son habitat préférentiel (milieux ouverts ou agroforestiers) est plus limité; la coexistence avec le loup gris est omniprésente et son arrivée y est plus récente, ce qui entraîne des densités plus faibles. La commercialisation de fourrures brutes issues de la chasse sportive en plus grande importance peut également expliquer des rendements plus élevés par endroits sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, ce qui demeure à être analysé au cours des prochaines années.

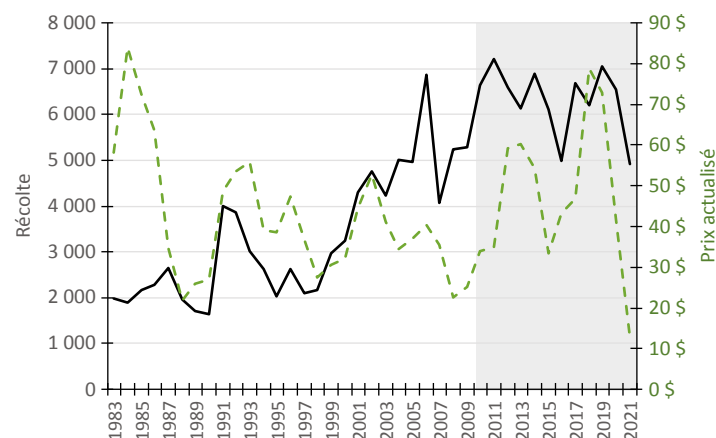


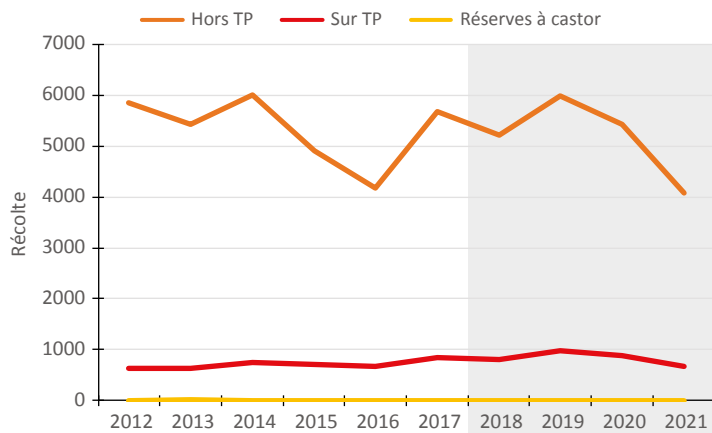
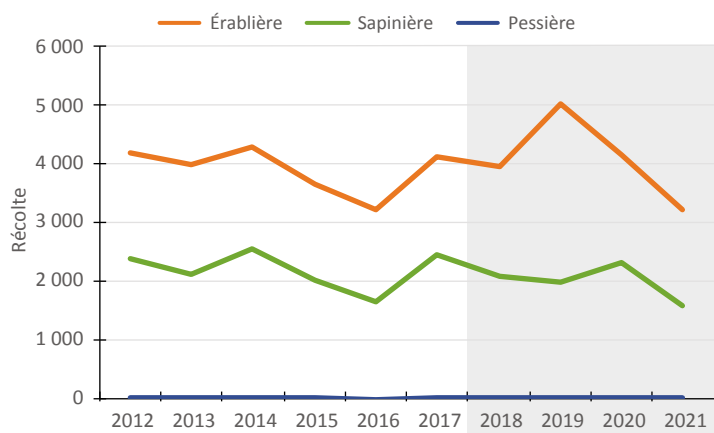
Note : Le cadre gris indique la période couverte par le Plan de gestion des animaux à fourrure au Québec 2018-2025. TP : Terrain de piégeage avec bail de droits exclusifs de piégeage.

Le secteur A montre une légère diminution du rendement de coyotes depuis 2012, mais seulement hors terrains de piégeage. Les faibles densités de coyotes dans cette région font en sorte qu'une légère diminution de l'abondance ou de l'effort de piégeage peut fortement influencer les estimations du rendement. Le même constat s'applique au secteur B où le piégeage du coyote est très marginal. Le secteur C est celui avec le plus fort rendement et la plus grande stabilité dans le temps. Finalement, le secteur D montre des captures plutôt anecdotiques en raison de la très courte durée d'exploitation, soit deux semaines (voir aussi l'encadré).

Récolte

Le nombre de fourrures de coyotes transigées a connu une augmentation graduelle depuis 1983, année où les fourrures de loup et de coyote ont commencé à être séparées lors de l'enregistrement des transactions, pour atteindre un certain plateau en 2010. Cela coïncide avec l'expansion de l'aire de répartition du coyote qui a fortement colonisé l'est du Québec durant ces années. La demande et les prix relativement élevés durant les années 2010 à 2020 ont maintenu le prélèvement à des niveaux élevés. Cependant, la fermeture de la maison d'enchères Encans de fourrures d'Amérique du Nord (NAFA) en 2019 ainsi qu'une diminution de la demande à la suite de l'abandon de l'utilisation de la fourrure brute de coyote par certains manufacturiers ont engendré une forte diminution des prix à partir de 2020 et, par le fait même, une diminution de la récolte. Cette diminution pourrait également être attribuable aux contraintes reliées aux différentes restrictions durant la pandémie de COVID-19 qui peuvent avoir bousculé le comportement des piégeurs et des commerçants, ce qui peut avoir mené à un report de la commercialisation des fourrures brutes récoltées entre 2020 et 2021.

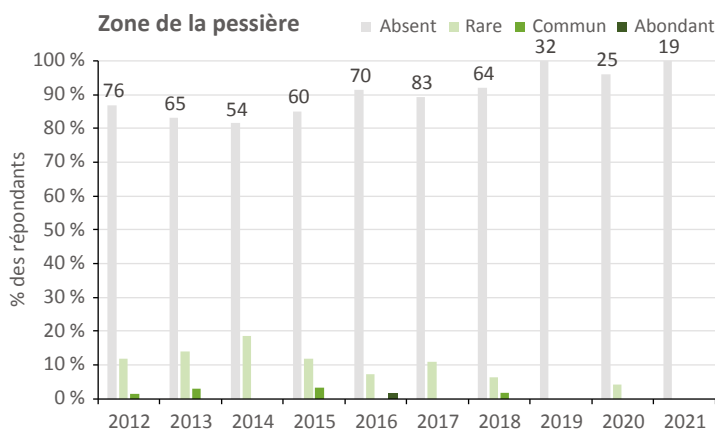
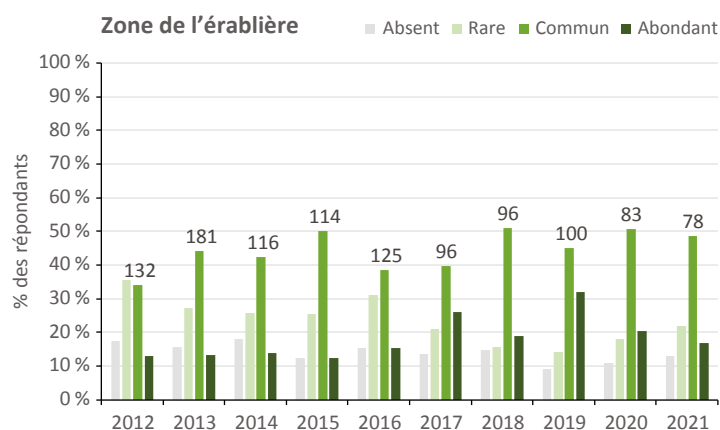
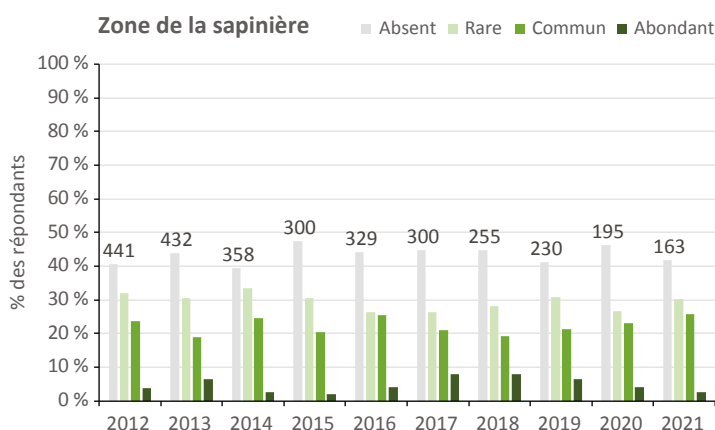




La récolte de coyotes semble relativement stable depuis les 10 dernières années, malgré une tendance à la baisse depuis 2019, passant d'environ 7 000 fourrures transigées en 2019-2020 à près de 5 000 en 2021-2022. Le coyote étant plus fortement associé aux milieux agricoles ou agroforestiers, c'est dans les zones de l'érablière et de la sapinière que l'on trouve les plus fortes récoltes, et ce, majoritairement hors terrain de piégeage.

Carnets du piégeur

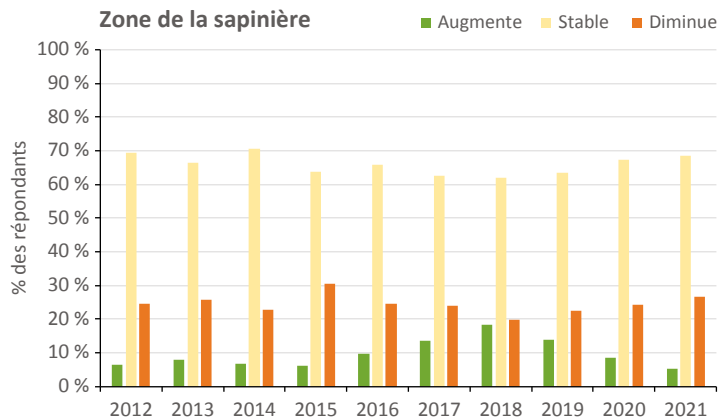
Malgré le fait que remplir le carnet soit une façon pour les piégeurs de contribuer à la gestion des espèces, le nombre de carnets retournés chaque année est en forte baisse. Le carnet du piégeur est un outil de suivi des populations très important, essentiel à la saine gestion des animaux à fourrure. Il fournit des indicateurs de l'état des populations qu'il est impossible d'obtenir en se basant uniquement sur les transactions commerciales impliquant des fourrures brutes. Nous encourageons fortement les piégeurs à remplir un carnet et à le retourner après leur saison. Considérant le nombre plutôt faible de carnets remplis dans la zone de la pessière (19 en 2021-2022) et dans celle de l'érablière (78 en 2021-2022), il convient d'être plus prudent dans l'interprétation des données dans ces deux zones.



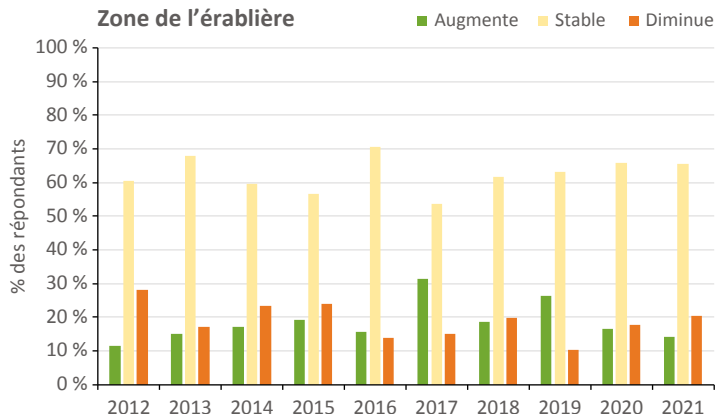
Note : Les chiffres présentés dans les graphiques indiquent le nombre de carnets du piégeur remplis chaque année dans les zones forestières.

Les indices d'abondance notés par les piégeurs témoignent bien de la colonisation du coyote sur le territoire québécois. La majorité des piégeurs ont noté que le coyote était commun dans la zone de l'érablière. Les répondants étaient plus partagés dans la zone de la sapinière où le tiers d'entre eux ont noté le coyote comme étant rare alors que juste un peu moins de piégeurs l'ont considéré comme étant commun. La très grande majorité des répondants de la zone de la pessière ont considéré le coyote comme étant absent.

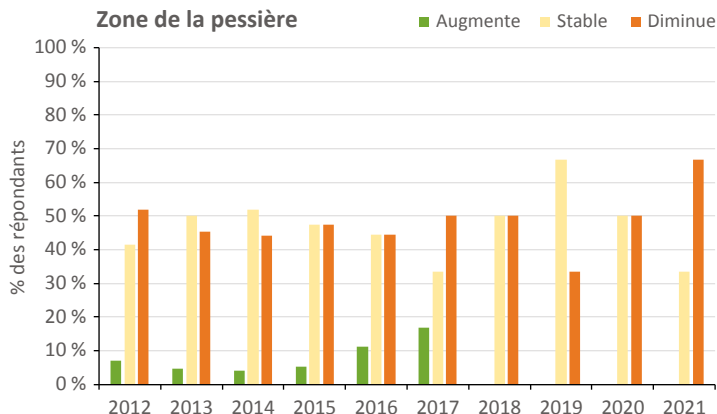
Zone de la sapinière



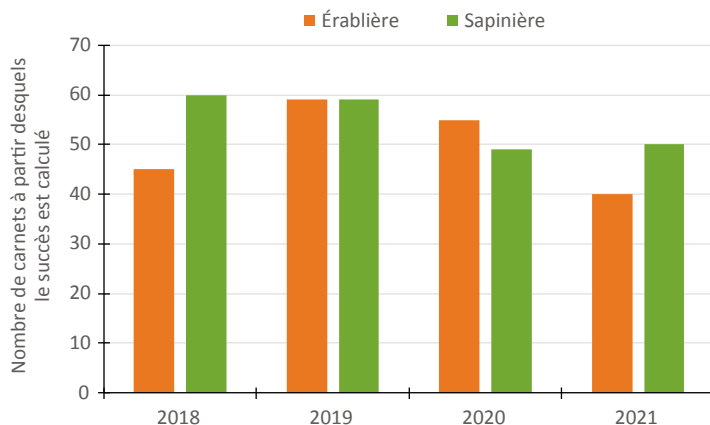
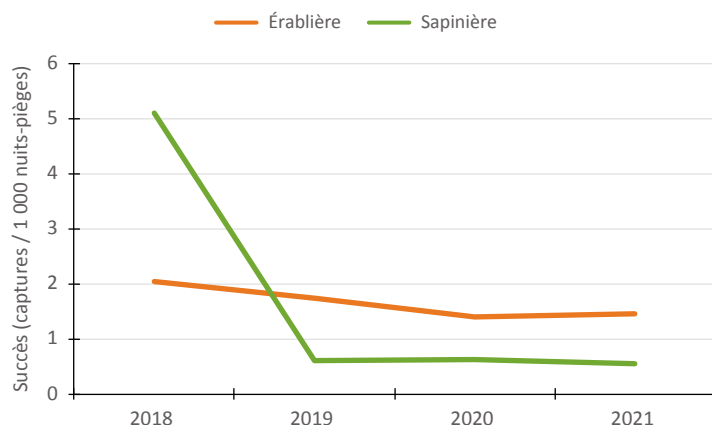
Zone de l'érablière



Zone de la pessière



La grande majorité des piégeurs jugent que les populations de coyotes sont stables dans les zones de l'érablière et de la sapinière. Cependant, les répondants de la zone de la pessière considèrent que les populations sont soit stables ou en diminution. Les populations de coyotes à la limite nord de son aire de répartition (pessière) seraient donc rares mais stables. Toutefois, le faible nombre de réponses obtenues dans les carnets provenant de la pessière rendent les données peu robustes.



Depuis 2018, les piégeurs colligent l'effort qu'ils ont déployé pour capturer des coyotes (ainsi que des loups, des renards et des lynx, car ils se capturent souvent dans les mêmes engins). Cette information permet de calculer le succès de piégeage, un indicateur qui permet de détecter des variations dans la densité de population au fil des années. La série temporelle est encore trop courte pour identifier des patrons de tendances de populations. Ainsi, le fort succès de 2018 pourrait tout aussi bien être le reflet d'une donnée aberrante que montrer une réelle chute du succès. Un suivi à plus long terme devrait nous permettre de mieux suivre l'état des populations de coyotes. Notons que le nombre de carnets retournés est en diminution constante depuis les dernières années.

Synthèse et conclusion

Indicateurs de suivi (depuis 2018)

Rendement	=
Récolte	-
Abondance	commun
Tendance	=
Succès	=

= : stable;

=/- : en légère diminution ou tendance variable selon les zones forestières;

=/+ : en légère augmentation ou tendance variable selon les zones forestières;

- : en diminution;

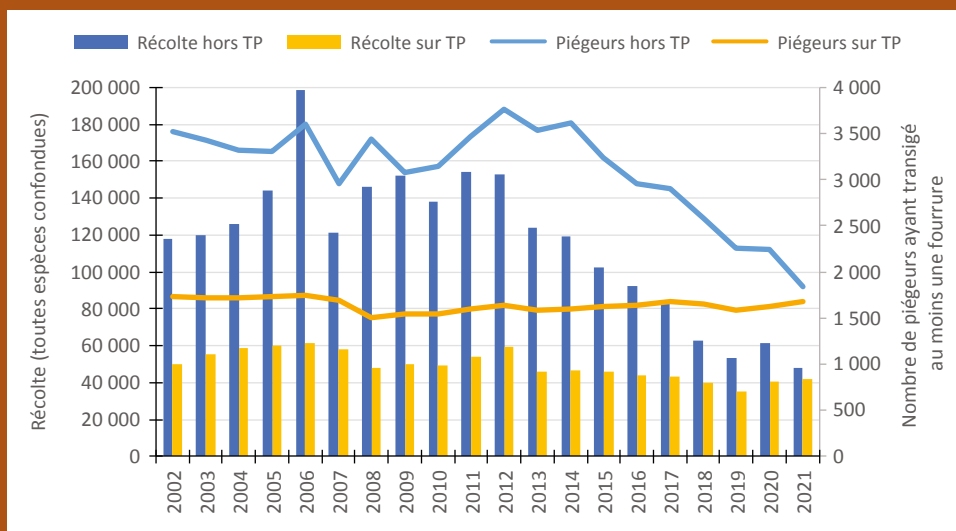
+ : en augmentation.

Tous les paramètres de suivi indiquent que, depuis l'entrée en vigueur du Plan de gestion des animaux à fourrure, les populations de coyotes semblent stables et communes dans l'aire de répartition principale de l'espèce, et ce, malgré une légère baisse de récolte dans les dernières années.

Depuis la saison 2012-2013, on observe une baisse constante du nombre de piégeurs « actifs » (ayant fait au moins une transaction impliquant une fourrure) hors terrain de piégeage. Cela se traduit par une baisse globale de la récolte des animaux à fourrure. Pourtant, ce territoire libre est principalement présent dans le sud du Québec, accessible et à proximité du lieu de résidence de la plus grande partie des citoyens du Québec. C'est aussi là où les risques de conflits entre les animaux et les humains sont les plus élevés. Cette baisse du nombre de piégeurs actifs pourrait entraîner une hausse des enjeux de cohabitation et un déplacement des activités de piégeage vers des activités de contrôle ne mettant pas les animaux en valeur.

D'un autre côté, le nombre de piégeurs sur terrain de piégeage et leur récolte se maintiennent, ce qui est logique puisque les détenteurs de droits exclusifs de piégeage doivent assurer une récolte minimale pour conserver leurs terrains de piégeage, sans aucune obligation de commercialiser l'excédent ou le surplus.

Étonnamment, le nombre de permis vendus annuellement est resté constant depuis 20 ans (autour de 7 500). En effet, chaque année, entre 30 % et 50 % des piégeurs ne commercialisent aucune fourrure en leur nom sur le marché. Les piégeurs peuvent conserver leurs prises à des fins personnelles ou pour une mise en vente ultérieure.



Les informations collectées dans le carnet du piégeur permettent de produire ce bilan de situation. Merci de collaborer activement à la gestion des animaux à fourrure en retournant votre carnet dûment rempli !

Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs

Québec

